



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
JUIN 2016

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

Syndiquer le milieu communautaire : une avenue pour un meilleur financement des groupes ?

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR



La syndicalisation des organismes communautaires a été évoquée à quelques reprises dans l'histoire de notre mouvement, mais n'a jamais pris beaucoup d'ampleur. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, il y aurait environ une centaine d'organismes syndiqués au Québec, soit environ 3 %.

Nous souhaitons aujourd'hui rediscuter de cette idée en posant la question suivante : la syndicalisation est-elle une avenue intéressante pour développer un meilleur rapport de force du communautaire face au gouvernement ?

Après des années, voire des décennies, de lutte pour une meilleure reconnaissance et un soutien financier adéquat, le mouvement communautaire semble être dans une impasse. Malgré de nombreuses campagnes promotionnelles, des mobilisations sans précédent et même des journées de fermeture, le gouvernement refuse toujours de reconnaître les seuils minimaux de financement revendiqués, ce qui laisse les membres ainsi que les travailleuses et travailleurs des organismes dans des conditions précaires.

Comme mouvement communautaire, notre capacité d'obtenir une amélioration significative du financement a toujours été tributaire de

notre pouvoir d'influence sur les politiques publiques par des stratégies allant de la sensibilisation des élu-e-s et de la population à la mobilisation de masse. Ces stratégies nous ont permis d'obtenir des comités de travail et des rencontres politiques ainsi que certaines avancées parcellaires. Toutefois, nous n'avons jamais réussi à obtenir une véritable table de négociation sur les conditions de financement de l'ensemble des organismes, dans une perspective d'équité.

Pour obtenir un meilleur rapport de force par la syndicalisation, il faudrait envisager une opération massive d'adhésion du mouvement, car syndiquer les organismes un par un ne permettrait en rien de forcer le gouvernement à négocier collectivement. À ce titre, nous pourrions nous inspirer des récentes expériences de syndicalisation dans les CPE et dans les familles d'accueil en déficience physique et intellectuelle. Dans les deux cas, il s'agit de formules de syndicalisation multi employeurs pour des organisations similaires entretenant des relations avec l'État. Dans le mouvement communautaire, cela pourrait se traduire par la syndicalisation d'organismes par secteur d'activité : organismes en prévention des ITSS,

▲ **Manifestation du 18 mai : Dans la grande noirceur, le communautaire veille.**

PHOTO : PIERRE OUIMET

(suite à la page suivante)

déficience physique, personnes âgées, femmes, etc. Une confédération pourrait réunir l'ensemble des fédérations sectorielles, ouvrant du même coup un espace de négociation collective des conditions de financement avec les ministères et même le Conseil du trésor.

De plus, il nous semble qu'il faut réfléchir à une formule de syndicalisation qui n'oppose pas les travailleuses et travailleurs des organismes à leur conseil d'administration. À notre avis, les intérêts des organismes vont de pair avec ceux de leurs employées dans la plupart des cas. Les organismes avec toutes leurs composantes devraient faire partie d'une telle stratégie, avec leurs membres, leurs conseils d'administration et leurs employé-e-s.

À l'heure où les politiques néolibérales provoquent un transfert de plusieurs services publics vers les organismes communautaires, l'économie sociale et voire même le privé, il nous faut réfléchir ensemble à de nouvelles avenues pour forcer le gouvernement à négocier avec l'ensemble du mouvement. Si on essaie de nous faire croire que les lois du marché doivent s'appliquer à chacun des organismes pour négocier ses subventions (à la baisse), nous devons répondre qu'il n'est pas question d'accepter cette politique de compétition dans le communautaire. La syndicalisation est une voie qui a été trop peu explorée et qui mériterait qu'on s'y attarde. Êtes-vous prêt-e-s à l'envisager ?

En finir une fois pour toutes avec les frais accessoires !

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

La question des frais accessoires fait régulièrement les manchettes dans les journaux québécois. Au début du mois de mai, on apprenait que M^e Jean-Pierre Ménard, appuyé d'une vingtaine d'organismes et d'individus gravitant dans le milieu de la santé, déposait une requête en mandamus à la Cour fédérale du Canada pour forcer la ministre de la Santé, Jane Philpot, à empêcher la surfacturation de frais accessoires par les médecins du Québec.

L'année dernière, le ministre québécois de la Santé et des Services sociaux voulait permettre aux médecins de facturer certains frais tout en encadrant cette pratique. Il avait d'ailleurs fait amender son projet de loi 20 de sorte qu'un-e patient-e puisse choisir entre un examen ou un traitement gratuit dans un hôpital avec des délais d'attente parfois considérables et le même examen ou traitement dans une clinique moyennant des frais désormais fixés par l'État. Il va sans dire qu'une telle situation n'est pas compatible avec les principes d'équité et d'universalité de l'assurance maladie.

Tout récemment, le discours du ministre a changé. Gaétan Barrette veut maintenant bannir les frais accessoires en exigeant que les médecins

Définition :

On appelle « frais accessoire » tout frais devant être payé pour obtenir un soin, un traitement ou un service médical. Ces frais peuvent être illégaux (parce que déjà couverts par la Régie d'assurance maladie du Québec-RAMQ) ou abusifs, c'est-à-dire liés à la surfacturation exercée par certains médecins. Ils portent atteinte à l'accessibilité des soins de santé
(Coalition solidarité santé)

les absorbent dans la rémunération qui leur est consentie. Du côté des médecins, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) demandent une compensation financière du gouvernement pour mettre fin à la pratique des frais accessoires. Les ententes sur la rémunération des médecins étant échues depuis le 31 mars 2015, les négociations devraient commencer sous peu.

Depuis des années, le RIOCM dénonce la surfacturation effectuée par les médecins puisqu'elle a des impacts majeurs sur la population du Québec, notamment sur les membres des organismes communautaires qui sont parmi les moins nanti-e-s. Réagissant à l'initiative de M^e Ménard, nous avons publié un [communiqué](#) dans lequel nous pressons le gouvernement du Québec d'abolir immédiatement les frais accessoires au Québec, et ce sans augmenter la rémunération des médecins.

De la lutte à la gestion de la pauvreté

Quand la philanthropie s'en mêle !

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Le 28 avril dernier, dans le cadre des Grands débats de l'Institut santé et société de l'UQAM, avait lieu l'événement *De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle!* Réunissant près d'une cinquantaine de personnes de divers milieux (communautaire, syndical, économie sociale, universitaire), cette journée de réflexion avait pour but de :

- **Clarifier** la nature des transformations associées aux pratiques de gouvernance publique/ privée dans le champ du social, ainsi que des enjeux sociaux, politiques, et idéologiques soulevés par cette nouvelle tendance en regard de la lutte à la pauvreté;
- **Examiner** comment ces nouvelles pratiques philanthropiques sont influencées et/ou influencent l'action publique et la vie démocratique;
- **Explorer** des pistes d'actions favorisant le débat public sur ces enjeux et que les acteurs publics et privés concernés puissent rendre compte de leurs choix et responsabilités face à ces transformations.

Pour amorcer la journée, quatre panélistes ont présenté divers aspects du paysage philanthropique québécois. S'en est suivie une séance d'ateliers au cours de laquelle les participant-e-s ont décrit la situation dans leur milieu et fait part de leurs préoccupations par rapport à la place grandissante qu'occupent les fondations dans la lutte contre la pauvreté. Plusieurs ont aussi mis de l'avant des pistes de solutions pour préserver l'autonomie des organismes dans le contexte actuel. En fin de journée, le fruit des échanges de la journée a été mis en commun lors d'une plénière.

Dans les prochains mois, un texte de positionnement sera rédigé suite aux échanges et aux débats qui ont eu lieu lors de cette journée.



Pour avoir accès aux présentations des panélistes, consultez le [site internet de l'Institut santé et société](#).



PHOTO : MICHEL PARAZELLI



PHOTO : RIOCM

Appel à une mobilisation unitaire à Montréal sur la reconnaissance et le financement du communautaire

PAR BRUNO LAPRADE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Le 15 septembre prochain, les organisations communautaires montréalaises sont invitées à une rencontre afin de réfléchir et d'organiser une importante vague de mobilisation pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome.

→ Cette rencontre aura lieu le 15 septembre de 13 h 30 à 16 h 30 au Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, salle 200.

Mise en contexte :

Les journées de mobilisation de novembre 2015 ont été un franc succès et plusieurs ont souhaité une suite qui s'inscrirait dans une stratégie à plus long terme. Dans cette perspective, plusieurs regroupements représentant les principaux réseaux d'ACA se sont réunis dans les derniers mois afin de réfléchir à la manière de bâtir une lutte unitaire.

Ces rencontres ont eu des résultats positifs, trois éléments s'en dégagent :

- Les objectifs d'une campagne unitaire ont été définis.
- Les réseaux nationaux impliqués s'entendent pour construire une campagne unitaire qui se fixe comme horizon de travailler ensemble jusqu'au printemps 2019.

- Enfin, un premier appel est lancé pour que s'organise dans toutes les régions du Québec des journées de mobilisation les 7-8 et 9 novembre prochains. Pour plus de détails, vous trouverez en pièce jointe [le mémo du comité d'organisation de la campagne unitaire](#).

La rencontre du 15 septembre

La rencontre du 15 septembre a comme objectifs :

- D'informer les organismes montréalais sur les solidarités qui sont à se tisser aux niveaux national, régional et local.
- D'identifier comment pourrait se traduire la campagne unitaire à Montréal.
- Et surtout favoriser l'organisation des journées de novembre pour qu'elles soient dynamiques et percutantes.

Nous vous invitons à inscrire cette rencontre à votre agenda et à planifier les mobilisations de novembre dans le calendrier des activités de votre organisme. D'autres informations suivront.

En espérant vous voir nombreux et nombreux à cette journée, nous demeurons disponibles pour tout complément d'information.

→ Ajoutez votre organisme à la liste des signataires de l'appel en cliquant [ici](#). La liste des organismes signataires peut être trouvée au : <http://www.riocm.ca/appelunitaire2016>

Qui a peur du développement social ?

PAR BRUNO LAPRADE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Montréal s'apprête à travailler sur sa deuxième politique de développement social (DS). Le Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal (FRDSIM) lance, quant à lui, deux chantiers pour communiquer et documenter le développement social dans la région. Plusieurs quartiers à Montréal ont également leur propre table en DS, en plus des tables de quartier ou des corporations de développement communautaire. Mais qu'est-ce que ce terme à la mode ? Parfois, celui-ci se confond avec d'autres : quelle différence entre le développement social, le développement des communautés ou les approches territoriales intégrées, parfois aussi appelées revitalisation urbaine intégrée ? Voici quelques réflexions pour y voir plus clair.

Le développement social, ça vient d'où ?

Au Québec, la plupart des démarches régionales en développement social se sont mises en place après le Forum sur le développement social de 1998, organisé par le Conseil de la santé et du bien-être. Dans une première vague de désengagement de l'État et de crise des finances publiques, il s'agissait d'interpeller d'autres secteurs de la société dans le but d'agir sur les déterminants sociaux de la santé. Le Réseau québécois de développement social (RQDS) fut ainsi créé en 2004 pour soutenir les actions régionales et poursuivre la promotion du DS.

L'abolition des CRÉ en 2015 est donc venue forcer un remaniement des instances de concertations régionales.

La même année, avec le premier plan de lutte à la pauvreté, des fonds ont été débloqués afin de mettre en place les approches territoriales intégrées (ATI), soit des approches intersectorielles de lutte à la pauvreté. Dans la plupart des régions, les fonds passaient alors par les conférences régionales des élus et ses tables de développement social. L'abolition des CRÉ en 2015 est donc venue forcer un remaniement des instances de concertations régionales.¹



PHOTO : 123RF/LIGHTWISSE

Le développement social, c'est quoi ?

À Montréal, le FRDSIM s'est inspiré de la définition du Conseil de la santé et du bien-être pour proposer cette vision du développement social :

« Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale. »

Le DS se démarque par ses concertations multiréseaux, alliant à la fois des représentants des villes, des institutions publiques, comme des directions régionales de santé publique ou des CIUSSS, des syndicats, des fondations, des groupes communautaires, des entreprises privées et parfois, des citoyens. L'accent est mis sur les problèmes locaux, en misant sur l'union des forces présentes dans le milieu. Le DS refuse ainsi de s'appuyer uniquement

(suite à la page suivante)

sur l'État pour régler certains enjeux sociaux. Malgré tout, le RQDS considère que les politiques de DS doivent être appuyées par « des politiques nationales qui garantissent un filet de protection sociale adéquat et qui favorise la cohésion sociale ».²

Le développement social et l'action communautaire, quels enjeux ?

Sortie en 2001, la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) considère dans ses fondements que l'action communautaire est un outil important de développement social au Québec. Cela semble une évidence puisque les bases de l'ACA comprennent la participation citoyenne et la transformation sociale. Cependant, une note à la définition du DS du Forum régional de développement social de l'Île de Montréal nous rappelle que : « le développement social et le développement communautaire sont considérés comme deux choses différentes; le développement communautaire (ou l'action communautaire) étant un moyen de contribuer au développement social des individus et des collectivités. »

Ainsi, même si à première vue le développement social cherche à regrouper les différents acteurs d'une région ou d'un quartier pour le bien de la collectivité, certaines tensions peuvent apparaître. Les concertations en DS ont tendance à minimiser l'impact réel des rapports de pouvoir (et les disparités au niveau des ressources)

entre les acteurs lorsque vient le temps d'établir les priorités du milieu. Les acteurs n'ont d'ailleurs pas toujours la même conception du développement social, celui-ci pouvant autant comprendre des démarches de lutte à la pauvreté que le verdissement de ruelles et de parcs. De plus, la place des organismes communautaires et des citoyen-ne-s n'y est pas toujours garantie. La place grandissante faite aux fondations privées et aux entreprises, de même que la proximité des bailleurs de fonds, soulève des enjeux d'ingérence face à l'autonomie des groupes à déterminer leurs priorités et leurs approches.

Les valeurs du développement social se rapprochent souvent de celles du milieu communautaire, cependant, la façon dont cela se met en place en appelle, tout de même, à une certaine vigilance pour que les démarches se fassent de manière véritablement démocratique.

1. Pour un portrait du remaniement du développement social après l'abolition des CRE, voir le rapport du CRCOC, disponible au : http://api.ning.com/files/PfT8hYehZ86fB8PfgggrcuKMGaLXeMhkGtwN5NFHOFyNuymvMVME8Obqm8fLTWbVUor5nFJXt8apCvigeuvUZpnDKBb*Rs/1601Laconcertationregionaleenddeveloppementsocial.pdf
2. Plateforme du RQDS, disponible au : http://api.ning.com/files/IJeLHwAUIk*mzAWkTZITS7xloMCAWBBQ6MRC07Z8gQmBdYgzgRARu8An9kEYNm95VY3NtpJQ*MzERGCNWUZpBQ3liu8mRjGw/RQDSPlateformenationale.FEV.2013.pdf

NOUVELLES EN BREF

N'oubliez pas de signer la pétition sur les taxes municipales

Vous avez jusqu'au 16 juin pour signer la pétition. Si vous avez des versions papiers, n'oubliez pas de les envoyer aux Centre des femmes de Rivière-des-Prairies (12017 Avenue Alexis Carrel, Montréal, QC H1E 4B8).

Considérant que : Il y a pénurie de locaux adéquats dans plusieurs arrondissements. Les actions des OBNL sont essentielles. Le financement issu des bailleurs de fonds doit servir à la réalisation de la mission et des activités. Les organismes ont des missions spécifiques et des besoins propres à chacun. Il est injuste de payer des tarifs commerciaux quand nous sommes des OBNL.

NOUS EXIGEONS UNE ABOLITION COMPLÈTE ET PERMANENTE DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS POUR L'ENSEMBLE DES OBNL.

Pour signer la pétition : http://www.petitions24.net/taxe_sur_immeubles_non_residentiels_non_pour_les_obnl



Projet de loi sur le lobbying : les suites du dossier

Nous sommes toujours dans l'attente du rapport du Commissaire au lobbying du Québec qui devait être rendu publique par l'Assemblée nationale à la mi-mai. L'analyse du rapport par les groupes se fera dès que celui-ci sera disponible.

En attendant, le Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la loi sur le lobbying a été voir la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Rita Lc de Santis. Vous pouvez trouver le communiqué de presse qui a été émis suite à cette rencontre ici : <http://trpocb.org/communiqué-29-04-2016-confiance-de-population-envers-gouvernement-liee-retrait-projet-de-loi-56/>

Document *Des fonds gouvernementaux supplémentaires aux organismes communautaires : pour qui, pour quoi ?*

Arrivé à mi-mandat, le gouvernement libéral recommence à saupoudrer un peu d'argent aux groupes en tentant de nous faire oublier les coupes magistrales effectuées dans les services sociaux. Le RQ-ACA nous propose un document faisant un tour d'horizon des annonces de financement supplémentaire annoncées récemment, bien en deçà des demandes des différents secteurs.

Lien vers le document : http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2016/05/nouveaufinancement_bilanrq-aca-marsavril2016.doc



Une capsule vidéo sur la commission populaire pour l'ACA de Montréal

Le 2 novembre, vous étiez plusieurs à participer à la commission populaire de l'ACA de Montréal. En attendant le rapport du RQ-ACA, voici une petite vidéo souvenir. Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=UFoPdfzTMM&feature=youtu.be>

À mettre à vos agendas

15 septembre : assemblée de mobilisation régionale unitaire sur le financement du communautaire

5 octobre : assemblée générale du RIOCM

7 novembre : tournée de vos députés locaux dans le cadre de la campagne unitaire

8-9 novembre : journées de fermeture et d'actions des groupes communautaires dans le cadre de la campagne unitaire

Semaine du 6 février : actions de la campagne unitaire à Montréal

JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ



JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE

Plan d'actions pour la campagne Je soutiens le communautaire

Dans son bulletin du 1^{er} juin, la campagne Je tiens à ma communauté Je soutiens le communautaire nous proposait un plan d'actions pour l'année 2016-2017. Différentes représentations sont prévues par le Coco de campagne, de même que différents sondage pour documenter l'impact des fermetures économiques des groupes communautaires l'été ainsi qu'une mise à jour de nos revendications financières.

Les organismes communautaires en santé et services sociaux seront invités à prendre part aux actions de visibilité qui auront lieu lors des 4 versements du PSOC, de même qu'à la séance publique du CIUSSS où sont adoptés les budgets régionaux du programme.

Pour voir le plan d'actions en détails : http://jesoutienslecommunautaire.org/wp-content/uploads/2016/06/2016_06_01bulletincampagne.pdf

Bon été ! Même si l'équipe prend des vacances cet été, nos bureaux seront ouverts et vous pourrez nous rejoindre sur nos heures habituelles, soit du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h. Nous vous souhaitons un merveilleux été, avec bien du repos et du soleil. *L'équipe du RIOCM*



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : **Bruno Laprade,**
Marie-Chantal Locas et Sébastien Rivard
GRAPHISME : **Diane Héroux**

**Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?**
Cliquez ici
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)